



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service ressources milieux et
territoires
Bureau nature forêt et développement
rural

Rouen, le 10 OCT. 2014

Affaire suivie par : Daniel Heudron
Tél. : 02 35 58 55 73
Fax : 02 35 58 55 62
Mél : daniel.heudron@seine-maritime.gouv.fr

Monsieur,

Comme suite à notre réunion du 29 septembre 2014, relative aux mesures compensatoires liées aux défrichements réalisés dans le cadre de la réalisation de l'A150, veuillez recevoir, par la présente, la validation des propositions que vous avez présentées en matière de boisements compensateurs.

Toutefois, il serait souhaitable que les remarques, qui ont été formulées lors de cette réunion et rappelées ci-après, soient bien inscrites dans ce projet.

Il est noté que, dans les 6 zones de boisements proposées, 2 d'entre elles peuvent être considérées comme des zones de production. Les 4 autres zones sont tournées vers des problématiques environnementales ou paysagères.

Les zones de production potentielle devront présenter un document de gestion qui sera transmis à l'attention du bureau. Un échéancier ainsi qu'une copie des conventions liant les propriétaires et le concessionnaire devront être également fournis. Dans ce cadre, la pérennisation du foncier et par voie de conséquence des bois devra être assurée. Une réflexion sur la desserte forestière, élément contribuant de fait à l'activité de production, devra être envisagée. Enfin, il est souhaitable que figure dans votre projet final un rappel sur la neutralité des modalités de candidature, justifiant le choix des propriétaires bénéficiaires de boisements, à l'issue de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Adjoint au Responsable du Service
Ressources Milieux et Territoires

Jean-Paul AVENEL

M. Walter GUYONVARCH
GIE A150
Allée des maisons bleues
Le Bosc Hérisson
76570 MESNIL PANNEVILLE